

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : MME SABINE BERNASCONI**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
29 Juin 2018**

**OBJET : Archives départementales : Réutilisation de données publiques accordée à titre gracieux au réseau Canopé**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 29 Juin 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'attribuer au Réseau Canopé, Direction territoriale de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, une licence de réutilisation d'informations publiques à titre gracieux pour la réédition de l'ouvrage *Histoire d'une ville : Marseille*
- d'autoriser Madame la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer la licence correspondante selon le modèle-type en vigueur.

Ce rapport ne comporte pas d'incidence financière.

A l'unanimité

**ADOPTE  
Pour la Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice  
du Service des Séances de l'Assemblée**